

Annexe n°1

Conseil communautaire de La Porte du Hainaut. Délibération n° D21235 du 18 octobre 2021 : «NPNRU de La Porte du Hainaut – Quartier d'intérêt national 'Centre' à Denain : convention opérationnelle et financière pluriannuelle »



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil communautaire en date du lundi 18 octobre 2021

Convocation en date du lundi 11 octobre 2021

Objet : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut - Quartier d'Intérêt National 'Centre' à Denain : Convention opérationnelle et financière pluriannuelle

N° : D21235

N°Acte : 8.5

Rapporteur : Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA - 10ème Vice-Présidente chargée de la politique de la ville, de la cohésion sociale et du renouvellement urbain

Direction Générale Adjointe
Direction Renouveau Urbain Et Développement

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Romain MERVILLE (Douchy-les-Mines)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 89

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 82

Membres présents : 71

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Annick TRIoux (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M.

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Conseil communautaire du 18 octobre 2021

Délibération n°D21235 /n°Actes : 8.5

1/5

Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Micheline WANNEPAIN (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Héléne DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Marie LECERF (THIANT) - Conseiller communautaire, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jean-François BURETTE (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 11

Mme Anne-Lise DUFOR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN), Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à Mme Micheline WANNEPAIN (RAISMES), Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER), M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Patrick DUFOR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à Mme Muriel DELFOSSE-DE DEKEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE)

Membres absents excusés : 7

M. Michel BLAISE (BELLAING), M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), M. Sébastien CHENU (DENAIN), M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
Conseil communautaire du 18 octobre 2021
Délibération n°D21235 /n°Actes : 8.5

2/5

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le Budget de l'année en cours,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le NPNRU,

Vu le Contrat de Ville de La Porte du Hainaut du 26 juin 2015 et ses avenants,

Vu le Protocole de Préfiguration de La Porte du Hainaut sur le quartier « Centre » à Denain en date du 21 mars 2017,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de La Porte du Hainaut pour la période 2017-2022 adopté par délibération du Conseil Communautaire n°230/17 en date du 11 décembre 2017,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°88/18 et n°89/18 du 25 juin 2018 relatives aux modalités d'intervention de la CAPH en matière de renouvellement urbain,

Vu les avis favorables du Comité d'Engagement de l'ANRU et des partenaires en date du 29 avril 2019 et du 1^{er} octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « Politique de la Ville, Cohésion Sociale et Renouvellement Urbain » en date du 3 juin 2021,

Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire « Centre » à Denain bénéficie de l'accompagnement et des crédits déployés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il est piloté par La Porte du Hainaut en lien avec la ville de Denain.

La signature du protocole de préfiguration du projet en 2017, a donné lieu à un ensemble d'études pré-opérationnelles visant à définir finement le projet de Renouvellement Urbain. Elles ont permis d'établir et de valider un scénario d'aménagement ainsi que la programmation en matière de logements, d'équipements, d'espaces publics et de locaux commerciaux. Par ailleurs, un programme d'actions sociales, de relogement et d'insertion a été établi pour accompagner les ménages du territoire.

Le projet global a reçu un avis favorable du Comité National d'Engagement de l'ANRU et des partenaires nationaux le 29 avril 2019 et le 1^{er} novembre 2020.

Désormais, afin de mettre en œuvre ce programme, il convient de valider la convention opérationnelle financière pluriannuelle, qui fixe les engagements contractuels des différentes parties prenantes (ANRU, porteur de projet, maîtres d'ouvrage, autres financeurs...) pour la durée de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

1^{ère} phase

Le programme urbain de la 1^{ère} phase, qui s'échelonne entre 2021 et 2030, consistera en la réalisation des opérations suivantes :

- Le recyclage foncier et immobilier de 306 logements anciens dégradés dont 146 déjà déconstruits au sein de 6 îlots,
- L'aménagement et la viabilisation des îlots recyclés,
- La restructuration et l'aménagement de nouveaux espaces publics,
- La construction de 210 logements sociaux dont 80 en reconstitution de l'offre,
- La construction en diversification de l'offre de logements de 78 logements en accession sociale à la propriété,
- La construction ou la réhabilitation de 4 équipements publics : la reconstruction de l'école maternelle Condorcet, un groupe scolaire pour le quartier du Vieux Denain, le pôle Enfance, la

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
Conseil communautaire du 18 octobre 2021
Délibération n°D21235 /n°Actes : 8.5
3/5

- Maison du projet,
- L'aménagement de 3 ensembles de cellules commerciales et de services en rez-de-chaussée des immeubles de logements à reconstruire,

Tous partenaires confondus, le montant total d'investissement prévisionnel lié à ces opérations de la 1^{ère} phase est évalué à 70 328 234 €.

2^{ème} phase

D'autres opérations de ce type pourraient être financées lors d'une phase ultérieure par l'ANRU et les partenaires, sous réserve du bon état d'avancement du programme initial. Cette phase conditionnelle est reprise au sein d'une ligne dite réservoir pour un montant total d'investissement évalué à 22 058 695 € HT.

Pour rappel, en lien avec le NPNRU, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH RU) a été engagée par la CAPH depuis le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans. Elle permet d'accompagner à la réhabilitation de 325 logements de propriétaires privés, bailleurs et occupants. Le montant total d'investissement lié à l'OPAH RU est évalué à 7,4 M€ dont 6,4 M€ d'aides aux travaux tous partenaires confondus.

Un programme social accompagnera la mise en œuvre du projet urbain global à travers des actions de participation des habitants, de relogement, d'insertion par l'activité économique, d'équilibre du peuplement et de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), en lien avec le Contrat de ville et le programme annuel d'actions de cohésion sociale.

Le montant total d'investissement prévisionnel pour les 2 phases est de 92 386 929 € HT réparti entre l'ensemble des partenaires comme suit :

- ANRU : 32 171 281 € (subventions hors prêts aux bailleurs)
- Banque des Territoires (CDC) : 80 000 €
- Région Hauts-de-France : 5 256 071 €
- La Porte du Hainaut : 11 729 554 €
- Ville de Denain : 10 501 708 €
- Bailleurs sociaux : 19 139 700 €
- Autres opérateurs privés (opérateurs accession et commerces) : 13 508 615 €

Le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le projet de convention opérationnelle et financière pluriannuelle de renouvellement urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut sur le Quartier « Centre » à Denain,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à finaliser et à signer cette présente convention ainsi que la maquette financière correspondante.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et engagements financiers relatifs à cette convention et à ses annexes, et notamment la charte intercommunale interbailleur de relogement.**

Adoptée à l'unanimité,

Fait à Wallers, le 18 octobre 2021

Acte rendu exécutoire

Par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du :

27 OCT. 2021

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



Le Président

Aymeric ROBIN



Pour le Président
et par délégation
Le Vice-Président
M. Michel QUIEVY

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.